

Thème :

« *Puis-je être impartial(e) ?* »

(4/6)

Extraits de restitution d'un débat du café-philosophie
de Chevilly-Larue (94)
<http://cafes-philosophie.org/>
Avec nos remerciements.

Débat :

► Cela me semble impossible d'être impartiale, parce que, pour juger, il faudrait tout connaître de celui qu'on juge, savoir ce qui a conduit une personne à un acte précis. Je ne vois pas au nom de quoi on peut juger et condamner.

► Je pense qu'on ne peut pas être impartial et cela pour des tas de raisons. Il y a des éléments extérieurs, et on ne peut pas tous les savoir ; on ne connaît pas le passé de la personne qui est jugée, on ne connaît pas sa vie, on ne peut pas se mettre à sa place, parce qu'on n'est pas « lui ». Donc, déjà, je ne peux pas être impartial vis-à-vis de quelqu'un d'autre. De plus, je ne peux même pas être impartial avec moi-même, parce que tous mes jugements sont influencés par des choses plus ou moins conscientes, par exemple, je préfère telle personne à telle personne.

De la même manière, je sais parfaitement que ce que j'aurais jugé de telle façon il y a trente ans, je le jugerais sûrement différemment aujourd'hui, ceci parce que j'ai vécu des expériences, j'ai changé, j'ai un passé, et tout cela ne me permet pas de dire, je suis impartial. Le problème, c'est qu'on ne peut pas toujours se contenter de rester neutre comme cela a été dit, parce que moi, j'ai été tiré trois fois au sort dans la même session pour être juré et, de plus, jamais récusé ; donc, je me suis « payé » trois procès en dix jours. Je ne peux pas dire que c'est facile, parce qu'on manque toujours d'éléments, parce qu'on a toujours l'impression qu'il manque des renseignements. On a des comptes-rendus d'enquête, des témoignages parfois contradictoires, mais lors du fait qu'on juge, on n'était pas là. Avec tous ces renseignements, on se dit qu'ils auraient pu chercher dans telle ou telle direction. Donc, on est obligé de juger une personne en utilisant des renseignements dont on n'est pas absolument certain qu'ils soient eux totalement impartiaux.

Cela n'empêche pas de juger, il faut bien le faire. Donc, on essaie, suivant l'expression, de juger « en son âme et conscience », en fonction de ce que je suis conscient d'avoir compris des éléments donnés, mais je n'ai aucune certitude et je n'ai pas d'autre choix. A mon avis, ce qui est important, c'est de pouvoir se dire, dix ans après, j'ai jugé comme cela parce que je ne pouvais pas juger alors autrement et que cela me paraissait être impartial avec une certaine cohérence dans mes jugements et avec moi-même.

► Nous avons deux approches différentes : Ou je suis amené dans un cadre privé, inopinément, à juger de l'action d'une personne ou des personnes. Ou je suis officiellement habilité à donner un avis conséquent pour un jugement ou je suis, par profession, juge. La seule fonction de jugement nous donne une responsabilité vis-à-vis de la société dans

laquelle on vit ; on juge aussi en raison de valeurs de la société, en toute impartialité, ou en fonction d'idées très personnelles, et, là, c'est la partialité. Si je suis en responsabilité de juger, que je suis juge, je vais juger, prononcer une sentence en fonction d'un code, d'un livre qui définit les délits, les crimes et les sentences ; je suis censé être impartial, hors tout sentiment : « la justice est aveugle ». Par ailleurs, je peux être impartial si mon choix n'a aucune répercussion sur ma vie. Je peux être impartial si ma décision, si mon choix, n'entraîne pour moi en aucun cas: ni un avantage moral ou matériel, ni un désavantage moral ou matériel. D'où la notion si souvent évoquée de conflit d'intérêt et d'où la question que pose aujourd'hui notre république des experts. Nous en avons un exemple avec les commissions ayant traité du barrage de Sivens, lesquelles se sont trouvées constituées de membres ayant fonction au Conseil général du Tarn et ayant des intérêts financiers dans des organismes chargés des études préalables et chargés de l'exploitation des barrages. Cette opacité nous a coûté la vie d'un jeune écologiste, Rémi Fraisse (21 ans), tué par une grenade offensive lancée par la gendarmerie française. Lorsqu'on nomme une commission d'experts, la nomination des membres, déjà, définit souvent quels seront les choix. Parfois, ces commissions d'experts appelés à se prononcer sur des thèmes écologiques se trouvent avoir dans leurs membres des scientifiques qui travaillent pour des multinationales. Autrement dit, ces pseudo-experts impartiaux sont inévitablement juges et parties ; on ne mord pas la main qui vous nourrit ; il y a alors conflit d'intérêts, c'est-à-dire que les intérêts personnels sont en concurrence avec l'intérêt général pour la mission pour laquelle je suis nommé. Nous voyons également que ce mot impartial peut être dévoyé à des fins d'idéologie politique. Suis-je impartial si j'accorde autant d'importance au contrat passé entre deux, ou quelques personnes, alors que cela est contraire à la règle générale, à des conventions collectives ? Je suis neutre, pourra-t-on répondre, mais il est des silences qui participent aux pires complicités ; la neutralité peut être une prise de position.

► Finalement, la discussion nous montre, et cela a été dit, qu'on ne peut pas être spontanément impartial, mais qu'on peut vouloir l'être, tendre vers, comme pour l'horizon, et c'est bien l'enseignement de Descartes : l'homme peut penser vouloir. « L'homme est condamné à être libre », dit Jean-Paul Sartre, il peut vouloir être impartial. Le biologiste François Jacob (Prix Nobel de médecine en 1965) a dit : « *L'oiseau est programmé pour voler, le cheval est programmé pour courir, l'homme est programmé pour apprendre.* » Apprendre à penser, apprendre à juger, apprendre à être impartial. Donc, il faut bien distinguer ce qu'est l'homme spontanément de ce que l'homme peut être par son « vouloir » qui le caractérise comme être humain.

(A SUIVRE)